



PIERRE FREY BRAQUENIÉ fadini borghi BOUSSAC

## RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION (EU 305/2011) DECLARATION DE PERFORMANCE



Numéro de la déclaration: **CPR 2000 044** Révision: **2** avril 2017

1	Code d'identification unique du type de produit:	FP185 EREVAN	
2	Type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction tel que requis en vertu de l'article 11 (4):	Patron et numéro de lot, tel que fourni sur l'étiquette du produit relevant de cette classification	
3	Usage ou les usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:	Décoration intérieure des murs et autres surfaces décoratives	
4	Nom, raison sociale ou la marque de commerce enregistrée et l'adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5):	PIERRE FREY SAS 47, rue des Petits Champs 75001 Paris	
5	Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2):	Le Responsable Qualité PIERRE FREY SAS 47, rue des Petits Champs 75001 Paris	
6	Ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V:	AVCP Système 4	
7	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:	EN 15102:2007+A1:2011	
	Nom de l'organisme notifié à effectuer des essais:	Not applicable	
	Nom de l'organisme notifié effectuant l'audit de contrôle de production en usine:	Not applicable	
	En vertu du système:	Not applicable	
8	<b>PERFORMANCE DECLAREE</b>	<b>Résultats</b>	<b>Spécifications techniques harmonisées</b>  <b>EN 15102:2007 +A1:2011</b>
	<b>Caractéristiques essentielles</b>		
	Réaction au feu	<b>B-s1, d0</b>	
	Dégagement de formaldéhyde	<b>Passé</b> <120 mg / kg	
	Libération d'autres substances dangereuses: - Des métaux lourds et des éléments spécifiques	<b>Passé</b> Antimoine <20 mg / kg Arsenic <25 mg / kg Baryum <500 mg / kg Cadmium <25 mg / kg Chrome <60 mg / kg Plomb <90 mg / kg Mercure <20 mg / kg Sélénium <165 mg / kg	
	- D'un monomère de chlorure de vinyle	<b>Performance non déterminée</b>	
	L'absorption acoustique	<b>Performance non déterminée</b>	
Résistance thermique	<b>Performance non déterminée</b>		
9	La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 8.		

Cette déclaration de performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par et au nom du fabricant par:

Nom : GENDROT  
Lieu : Paris  
Date : 04/04/2017